



**LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT,
LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$**

L'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (LCV) (961.4 selon le Code municipal) stipule que la municipalité doit publier sur son site internet, au plus tard, le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous trouverez donc ci-bas la liste des contractants ayant reçu des sommes de la MRC Memphrémagog pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

Cain Lamarre SENCRL	87 546 \$
Cauca	54 010 \$
Entretien Sublime	42 974 \$
Enviro Connexions	589 759 \$
Eurofins EnvironeX	31 767 \$
FQM Assurances	80 994 \$
Icimédias	40 475 \$
Jean-Pierre Cadrin & Ass	887 693 \$
Les Promenades de l'Estrie inc.	917 127 \$
Martin Paradis Construction	95 458 \$
Opportuna Conseil	30 766 \$
Pépinière Vert Forêt Nursery	35 127 \$
Pluritec Ltée	630 798 \$
Procova	60 642 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	67 369 \$
Stratégie immobilière LGP inc.	48 232 \$
Taxi Magog Orford inc	93 445 \$
Troisième	30 957 \$
Vertisoft inc.	56 194 \$
Vignola	35 961 \$